

République Française

Préfecture / département du Val d'Oise

Commune de Jouy-le-Moutier



# REGISTRE DE CONSULTATION

Relatif à la procédure d'échanges de parcelles selon  
l'article L161-10-2 du Code Rural et de la Pêche  
Maritime, Modification du tracé du chemin rural dit  
des Boisseaux

Première journée

Le 7 juin de 9h0 à 12h00 et de 14h à 17h00,

Observations de :

- ① M. Tournade par courriel le 3/06/2023
- ② M. Hamon par courriel le 12/06/2023
- ③ Mme Veillon par courriel le 15/06/2023
- ④ Mme Polhoras par courriel le 15/06/2023
- ⑤ SPIRA Benjamin par courriel du 18/06/2023
- ⑥ BLONDEL Julien par courriel du 20/06/2023
- ⑦ M. Farsey / Mme DARRAS / Mme Collet, courriel du 23/06/2023
- ⑧ M. de Oliveira par courriel du 28/06/2023
- ⑨ M. et Mme Bossard par courriel du 28/06/2023
- ⑩ M. Broerwaegs par courriel du 29/06/2023
- ⑪ M. Tanars au nom de l'AVJM  
reçu par courriel le 29/06/2023
- ⑫ M. Brunet par courriel le 1/07/2023
- ⑬ M. Duchatelet par courriel le 01/07/2023
- ⑭ Mme Leroy par courriel le 2/07/2023
- ⑮ Mme Ruzano par courriel le 4/07/2023
- ⑯ M. ou Mme Dancy par courriel le 5/07/2023

- (17) M. Cepron - per conseil le 5/7/2023  
(18) M. Deshermes - per conseil le 5/7/2023  
(19) M. Baylot, 1 rue de Val de Blatigny  
le 6/7/2023:

- Opposition au projet au regard  
de la circulation rue de Val de  
Blatigny / Rue de Haurecourt

• Nécessité de préserver les espaces  
boisés et/ou naturels existant entre  
le chemin des Vaux Labrous et le  
Chemin des Boisseaux

Baylot

①

**pierre carpentier**

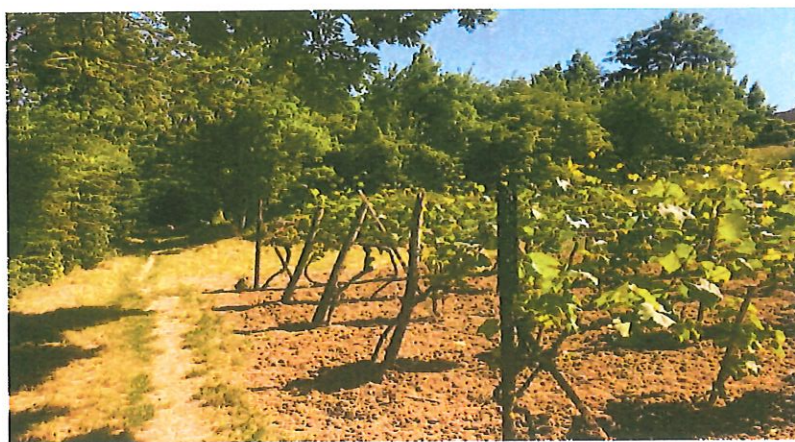
---

**De:** Carlos TOURNADE >  
**Envoyé:** samedi 3 juin 2023 08:34  
**À:** urbanisme  
**Cc:** herve florczak  
**Objet:** Modification du chemin rural des Boisseaux  
**Pièces jointes:** Tacot des Halles .pdf; ATT00001.htm

Bonjour Mesdames, Messieurs,  
Veuillez trouver en PJ mes remarques...  
Il est quand même étonnant qu'un lotissement à Jouy la Fontaine soit construit autour d'une voie en impasse  
et que cela ne soit pas possible à VINCOURT!!!!

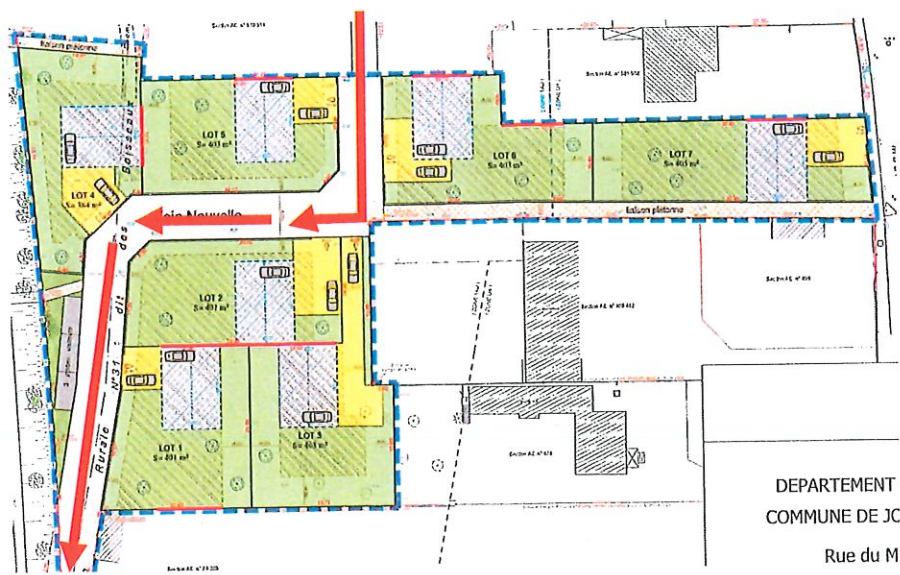
Carlos Tournade  
8 Bis rue de Maurecourt  
Vincourt  
95280 JOUY LE MOUTIER

POUR LA PRESERVATION D'UNE  
RURALITÉ  
VINCOURT ET GLATIGNY



# Voilà ce qui est prévu... transformation du chemin des Boisseaux et la rue des Vignes en route de desserte et contournement

Trafic routier dans une zone piétonne, voirie inadaptée rue de Vigne perte de tranquillité et de sécurité pour les familles et les écoliers



Voila ce qui est possible... mise en impasse du nouveau lotissement  
Préservation de l'accès au chemin des Boisseaux, préservation du  
site piétonnier des Vaux Labours.

Qualité de vie pour les nouveaux propriétaires, pas de trafic dans le lotissement, tranquillité pour le voisinage...





## VOILA LA REPONSE DU LOTISSEUR ET NOTRE REPONSE

« Je comprends votre proposition qui permettrait de maintenir la placette existante **en impasse** rue des vignes et créer une nouvelle voirie **en impasse** également au fond de l'aménagement prévu.

La continuité urbaine prévue au Permis d'Aménager, telle que demandée dans l'Orientation d'Aménagement et de Programmation du PLU, confirme la nécessité de fluidité entre les axes existants et à venir. La création d'impasses, malgré les avantages que certains riverains peuvent y trouver, n'est pas idéal dans une architecture urbaine. Notamment pour des raisons de sécurité, de dessertes pompiers, ambulances, et de fluidité globale. »

**« Je comprends l'intérêt d'une fluidité, mais c'est justement ce que nous essayons d'éviter.**

**Il est quand même étonnant qu'un lotissement à Jouy la Fontaine soit construit autour d'une voie en impasse et que cela ne soit pas possible à VINCOURT! »**



# LA CONTINUITÉ DU CHEMIN DES BOISSEAUX N'EST PAS RESPECTÉE DANS LE NOUVEAU PROJET

## Ce que dit la loi:

Lorsqu'un échange de parcelles a pour objet de modifier le tracé ou l'emprise d'un chemin rural, la parcelle sur laquelle est sis le chemin rural peut être échangée dans les conditions prévues à l'article L. 3222-2 du code général de la propriété des personnes publiques et à l'article L. 2241-1 du code général des collectivités territoriales. L'acte d'échange comporte des clauses permettant de **garantir la continuité** du chemin rural.

L'échange respecte, pour le chemin créé, la largeur et la **qualité environnementale**, notamment au regard de la **biodiversité**, du chemin remplacé. La portion de terrain cédée à la commune est incorporée de plein droit dans son réseau des chemins ruraux.

L'acte d'échange comporte des clauses permettant de **garantir la continuité** du chemin rural.

**IL Y A INTERRUPTION DE LA CONTINUITÉ**  
**IL Y A PERTE DE LA BIODIVERSITÉ**  
**IL Y A PERTE DE D'ÉQUIVALENCE DE SURFACE**  
**IL Y A DÉGRADATION ENVIRONNEMENTALE**  
**IL Y A RISQUE POUR NOS ÉCOLIERS**

2

fatima remache

---

**De:** Hamon Marcel ·  
**Envoyé:** lundi 12 juin 2023 19:12  
**À:** urbanisme  
**Cc:** Catherine HAMON  
**Objet:** Modification du chemin rural des Boisseaux - OBSERVATION

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la Consultation Publique en cours, nous vous adressons, ci-dessous, nos observations concernant le projet de modification du chemin rural des Boisseaux.

En tant que jocassiens de longue date - depuis 35 ans-, et attachés à notre jolie commune de Jouy-le-Moutier et à son bien-vivre dans le respect de l'environnement, nous vous exprimons notre profonde défaveur et notre mécontentement quant à ce projet.

La raison principale est la suivante : la préservation à tout prix de ce chemin, qui est un espace de vie et de circulation piétonnière pour nombre de riverains, au premier chef, les enfants, les écoliers et leurs parents. Ce chemin est tout un symbole de bien-vivre dans le respect de la nature ; gardons cet espace préservé, campagnard et tranquille qui apporte de l'oxygène aux jeunes générations comme aux habitants fidèles. Ce serait dramatique de ne pas le faire alors que la ville a l'ambition de respecter et de défendre les valeurs de Développement Durable et de la protection harmonieuse de la ruralité qui nous sont si chers.

Et ce d'autant plus, qu'il existe une alternative toute simple !  
Le lotissement peut en effet être conçu avec une circulation en impasse.

Nous vous remercions par avance de votre attention et de la prise en compte de nos observations.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir accuser réception de notre message afin qu'il figure bien au registre des observations de la Consultation.

Recevez, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Marcel et Catherine HAMON  
1 rue des Vignes  
Jouy-le-Moutier

3

**pierre carpentier**

---

**De:** Beatrice VEILLON <...@...>  
**Envoyé:** jeudi 15 juin 2023 14:25  
**À:** urbanisme  
**Objet:** modification du chemin rural des Boisseaux

La continuité du chemin des Boisseaux n'est pas respectée, il est en partie supprimé et dévié.

Oui, ce chemin est emprunté, et pas que de façon ponctuelle. ( rare endroit bucolique, non goudronné et accessible, du secteur )

et, bien sûr que si, les circulations douces seront "impactées". Le plan de circulation prévu va générer bruit danger et pollution sur un secteur encore épargné, au débouché du chemin sur l'ancienne ligne ( chemin des Vignes de Glatigny.)

La parcelle 86 n'aurait jamais due être constructible.

Quant à l'argument :

*"organisant la desserte en minimisant l'accès rue de Maurecourt" ... "flux de circulation impactant le moins possible la rue de Maurecourt"*

Il est irrecevable et ridicule, tout le trafic débouchant de toutes façons rue de Maurecourt !

Quant aux trottoirs décrits comme *inadaptés et dangereux* pour les piétons, si c'est hélas vrai actuellement, ils restent indispensables quelques soient les cheminements créés ! et, si l'on en croit le dernier bulletin municipal, nul doute que la situation sera grandement améliorée lors des travaux de requalification :

*"l'âme du village retrouvée"*, 36 moi, 36 actions, **action n°5 : RÉNOVATION RD55** : "que cet axe... devienne un axe de circulation **apaisé**, arboré, **AVEC DES TROTTOIRS ÉLARGIS**"

Si c'est un peu raté côté Grande Rue on y croit encore rue de Maurecourt : les trottoirs **élargis** sont attendus de pied ferme, ainsi qu'**une autre solution** qui préserve la continuité du chemin des Boisseaux.

B.Veillon

9 rue de Maurecourt

Vincourt

4

**pierre carpentier**

---

**De:** virginie potherat <  
**Envoyé:** jeudi 15 juin 2023 14:52  
**À:** urbanisme  
**Objet:** Modification du chemin rural des Boisseaux - Observation

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la consultation publique en cours, je vous prie de trouver ci-joint mon observation concernant le projet de modification du chemin rural des Boisseaux.

Ce chemin est emprunté tous les matins et tous les soirs par de nombreux élèves et parents qui se rendent à l'école des Vaux labours. Les enfants y font de la trottinette et du vélo en parfaite sécurité car aucun véhicule ne peut circuler.

Jouy le Moutier ne doit pas se laisser envahir par des voies de circulations d'autant plus que cette nouvelle voie peut être une impasse.

Bien cordialement

Mme POTHERAT



fatima remache

---

**De:** SPIRA benjamin <[redacted]>  
**Envoyé:** dimanche 18 juin 2023 09:06  
**À:** urbanisme  
**Objet:** Consultation : MODIFICATION DU TRACÉ DU CHEMIN RURAL DES BOISSEAUX

Bonjour,

Comme vous le savez depuis notre DEMANDE DE RECOURS GRACIEUX nous nous ne sommes pas d'accord avec la **modification de tracé du chemin rural des Boisseaux.**

Nous continuons à penser que les lotissements peuvent être simplement desservis par la rue de Maurecourt. Nous sommes très attachés à notre environnement direct et nous pensons vraiment que ce projet est de nature à le dégrader.

Nous vous remercions de prendre en compte notre avis et vous prions de croire en nos salutations les plus respectueuses.

La famille SPIRA-DOISTAU

Envoyé à partir de Courrier pour Windows



## fatima remache

---

**De:** julien blondel <...>  
**Envoyé:** mardi 20 juin 2023 18:02  
**À:** urbanisme  
**Objet:** Modification du chemin rural des Boisseaux

Bonjour,

Ce projet est un non-sens.

D'un point de vue environnemental :

A une époque où on parle de non artificialisation des sols, transformer un chemin par un route est un non-sens. D'autant plus que ces logements sont déjà desservis par la rue de Maurecourt.

La mairie a des objectifs de non artificialisation des sols. Qu'en fait-elle ?

D'autant plus que ce chemin fait partie d'un axe piétonnier global (chemin des vaux-labours et chemin des boisseaux) que beaucoup de personnes du quartier utilisent, notamment des enfants.

Les enfants passent d'un chemin à un autre, jouent à des jeux dans ces 2 chemins.

Et contrairement à ce qui est dit, ce chemin est emprunté journalièrement le matin et l'après-midi par les parents et les enfants se rendant ou rentrant de l'école.

Et d'un point de vue de la sécurité :

Et qu'en est-il de la sécurité. Une route ce sont des voitures.

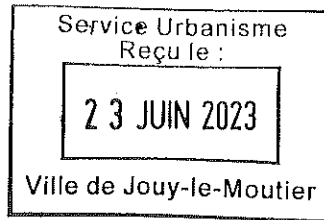
Cette route va créer un entonnoir entre 4 axes. L'accès au chemin des vaux labours est déjà dangereux. Il le sera encore plus.

Aujourd'hui il n'y a d'ailleurs aucun trottoir aux normes ni de passage piétons pour accéder aux chemins des vaux-labours à partir de Glatigny.

Cette ville s'aménage de façon désordonnée. Ce projet d'échange foncier est en encore un triste exemple.

Julien Blondel  
19 rue de l'Oise  
95280 Jouy le Moutier

Mr FARSY Jean-Michel  
Mme GARRAS Thérèse  
Mme COLUET Joëlle



objet: Chemin des Boisseaux

Nous sommes propriétaire de la parcelle A 075  
impactée par le projet de lotissement.

observations formulées.

- c'est un terrain à vocation agricole donc passage et manœuvres d'engins agricoles dans le haut du terrain donnant sur le chemin des Boisseaux.
- que prévoyez-vous pour la sortie de ce type d'engins (Panneaux...)
- Problème de dénivelé de la route, du trottoir et du terrain (Bâteau...)
- De quel côté va le ruissellement de pluie ?

Nous vous remercions par avance de votre attention et de la prise en compte de nos observations.

Famille FARSY





**pierre carpentier**

---

**De:** Antoine Perso  
**Envoyé:** dimanche 25 juin 2023 14:28  
**À:** urbanisme  
**Objet:** Fwd: modification du chemin rural des Boisseaux

Bonjour,

Je vous écris concernant la procédure publique de modification du chemin des boisseaux. Je suis M De Oliveira Antoine, habitant au 4 chemin des boisseaux à Jouy-le-Moutier. Etant propriétaire du lot cadastral numéro 77, je suis directement impacté par cette procédure.

Je vous fais part via ce courrier de mon opposition au projet d'échanges des parcelles chemin des boisseaux.

Habitant sur le bord du chemin des boisseaux, je constate beaucoup de points négatifs sur le projet.

- le chemin des boisseaux devrait devenir le passage unique de sortie du lotissement de 7 pavillons. Cette nouvelle rue pourra aussi être utilisée par d'autres usagers comme "raccourci" pour accéder à la rue du Val de Glatigny. Donc cela va générer un flux non négligeable aboutissant sur le chemin des vaux labours. Ce chemin piétonnier, nouvellement réhabilité, est une promenade très fréquentée, autant par les promeneurs, les joggeurs, les cyclistes que par les enfants allant à l'école des vaux labours. Ce flux de personnes est plus important autour de 8h, à midi et 16h, des enfants, avec ou sans vélo ou trottinette, des parents avec des poussettes. Le flux de voitures supplémentaires me semble représenter un danger pour toutes ces personnes.

- les quelques maisons, comme la mienne, nécessitant un accès via la rue des Vignes doivent effectuer des manœuvres à très faible vitesse au niveau de la placette entre les parcelles 77, 78 et 869 afin de faire demi-tour ou accéder aux garages. Le flux à sens unique ne permettra plus d'effectuer de manœuvre en sécurité.

- l'accès à mon entrée de garage se situe juste au débouché du chemin des boisseaux version pelouse sur une partie étroite du chemin des boisseaux. Si la route vient à se faire le long de ma parcelle, je serai dans l'obligation de bloquer la circulation le temps de manœuvres d'entrée et/ou sortie, avec très peu de visibilité latérale.

Sachant qu'il existe une possibilité autre, à savoir mettre en place une impasse terminée par un rond-point, cette solution me semble plus sécurisée pour le bien des jocassiennes et jocassiens et de tous.

Conformément à l'arrêté de M. le maire n°2023-28 du 01/06/2023, je vous prie de prendre en note et en compte mes remarques sur cette procédure.

Cordialement,  
M De Oliveira

9

**pierre carpentier**

---

**De:** bossart francoise <  
**Envoyé:** mercredi 28 juin 2023 19:58  
**À:** urbanisme  
**Objet:** chemin rural des Boisseaux

Monsieur le Maire.

nous tenons à vous faire savoir que nous sommes contre la transformation du chemin rural des Boisseaux, à Glatigny, en voie de circulation routière.

Nous avons à cœur de conserver le chemin des miettes et ses abords, propice aux balades et tranquille pour piétons et vélos.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre message.

Sincères salutations

Didier et Françoise Bossart

43 rue de Maurecourt

Envoyé depuis Yahoo Mail pour Android

10

**pierre carpentier**

---

**De:** Francis Browaeys <  
**Envoyé:** jeudi 29 juin 2023 17:52  
**À:** urbanisme  
**Objet:** modification du chemin rural des Boisseaux

La procédure d'échange de parcelles en cours de consultation est motivée par la création d'un circuit de circulation traversant le lotissement et empruntant le chemin des Boisseaux pour aboutir rue des Vignes.

Pourquoi l'accès n'est pas uniquement par la rue de Maurecourt, comme actuellement pour le premier lotissement?  
Pourquoi ce circuit de circulation devient nécessaire pour le deuxième lotissement?

Pourquoi ce circuit ne se réalisera pas sur l'emprise des ces lotissements: entrée et sortie rue de Maurecourt?

1) L'échange de parcelles ne semble pas équilibré:

- intégration dans le lotissement de 90 mètres de chemin public des Boisseaux, en pente douce.
- restitution de 15 mètres pour dévier le chemin des Boisseaux via un talus vers le chemin des Vaux Labours,

2) La création de cette route débouchant rue des Vignes ne peut que dégrader la promenade du chemin des Vaux labours.

Ces promenades sont de plus en plus rares à Jouy le Moutier.

3) Le lotissement serait plus au calme si son accès était en cul de sac plutôt que traversant. La route proposée sera un accès à la rue du Val de Glatigny et à la rue de la Ravine, évitant le carrefour rue du Val/rue de Maurecourt.

4) La voirie proposée, de 6 mètres de large, en sens unique, n'améliore pas la circulation dans le secteur Glatigny/Vincourt.

L'accès et le débouché de cette route sont toujours un ensemble de voies en double sens où, par endroits, deux véhicules ne peuvent pas se croiser (rue de Maurecourt et rue de la Ravine).

Je comprends bien le besoin du promoteur de se libérer des contraintes de traversée du lotissement par un chemin public, mais ne serait-il pas plus efficace d'engager des travaux pour résoudre le problème de circulation dans le secteur Vincourt/Glatigny plutôt que celui interne à ce lotissement?

La transformation du chemin des Boisseaux en route est-elle :

- la préparation d'une urbanisation le long du chemin des Vaux labours comme cela se réalise ailleurs, le long de la « ligne » ?

- ou alors, l'amorce d'une voie de contournement de Vincourt/Glatigny ?

Pour toutes ces raisons, je suis absolument pas favorable à la proposition d'échange de parcelles du chemin des Boisseaux.

Francis Browaeys  
1 rue de l'Oise  
Jouy le moutier





Objet : modification du chemin rural des Boisseaux

La procédure d'échange de parcelles en cours de consultation est motivée par la création d'une voie de circulation traversant un nouveau lotissement et empruntant le chemin des Boisseaux pour aboutir rue des Vignes.

Je n'ai pas trouvé de raisons claires pour lesquelles :

- l'accès n'est pas uniquement rue de Maurecourt, comme actuellement le premier lotissement.
- un circuit de circulation en sens unique devient nécessaire pour le deuxième lotissement.
- ce circuit ne se réalise pas sur l'emprise des lotissements: entrée et sortie rue de Maurecourt.

L'échange de parcelles ne semble pas équilibré :

- intégration dans le lotissement de 90 mètres du chemin public des Boisseaux, en pente douce.
- restitution de 15 mètres pour dévoyer le chemin des Boisseaux via un talus vers le chemin des Vaux Labours.

La création d'une voie de 6 mètres sur l'emprise du chemin des Boisseaux de 2 mètres ne peut que déborder sur le chemin des Vaux labour et ne peut que dégrader la promenade de la « ligne ». Les coulées vertes préservées lors de la création de la ville nouvelle sont de plus en plus réduites à Jouy le Moutier.

Le lotissement serait plus au calme si son accès était en cul de sac plutôt que traversant. La route proposée est un accès à la rue du Val de Glatigny et la rue de la Ravine, en évitant le carrefour rue du Val/rue de Maurecourt.

La voirie proposée, de 6 mètres de large, en sens unique, n'améliore pas la circulation dans le secteur Glatigny/Vincourt. L'accès et le débouché de cette voirie sont toujours des voies en double sens où, par endroits, les véhicules ne peuvent pas se croiser (rue de Maurecourt et rue de la Ravine).

Pour toutes ces raisons, je ne peux pas être favorable à la proposition d'échange de parcelles du chemin des Boisseaux.

En revanche le comprends bien le besoin du promoteur de se libérer des contraintes de traversée du lotissement par un chemin public, mais ne serait-il pas plus efficace d'engager des travaux pour éviter le problème de circulation dans le secteur Vincourt/Glatigny plutôt que pour le seul bénéfice ce lotissement?

Cette transformation du chemin des Boisseaux en route est-elle :

- l'amorce d'une voie de contournement de Vincourt/Glatigny ?
- ou bien, la préparation d'une urbanisation le long du chemin des Vaux labours comme cela se réalise ailleurs, le long de la « ligne » ?

En l'attente de réponses....

Francis Browaey  
1 rue de l'Oise  
Jouy le moutier

11

**pierre carpentier**

---

**De:** Jean-Luc PARANS <[redacted]>  
**Envoyé:** jeudi 29 juin 2023 16:26  
**À:** urbanisme  
**Cc:** herve florczak; AVJM; BERNARD Alain; BERNARD anne-marie; COSSENET Fabien; DARCY Dominique; DELORME Martine; DUVOUX Julien; GAUTRON Marina; giloupe pascal; MUZARD Annie; MUZARD Daniel; PARANS JEAN LUC; PARANS Olivia  
**Objet:** AVJM Un chemin rural menacé. Enquête publique  
**Pièces jointes:** AVJM LOGO SIGNJLP (4).jpg

Bonjour,

Au nom de l'AVJM, je vous rappelle notre opposition formelle à l'aménagement prévu par le promoteur. Le chemin des Boisseaux doit rester un chemin piétonnier, préservé de toute circulation automobile.

Une solution **alternative, crédible**, est proposée par le collectif Vincourt-Glatigny. Le conseil municipal a le pouvoir de dire STOP à la destruction de cet espace vert, contrairement à qui était advenu lors de la construction du lotissement des Rougeux.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à notre démarche.

Avec mes salutations distinguées.

AVJM

PARANS Jean-Luc

Président

**De:** Olivier Brunet < >  
**Envoyé:** samedi 1 juillet 2023 09:05  
**À:** urbanisme  
**Objet:** modification du chemin rural des Boisseaux

Bonjour,

Après consultation du dossier concernant ce projet, nous nous interrogeons sur la pertinence de celui-ci pour plusieurs raisons:

- la proximité avec la voie piétonne qui est un chemin très fréquenté par les enfants allant à l'école des vaux Labours, par les promeneurs et par les vélos. Cette route est donc dangereuse.
- La réelle nécessité de cette route car ces lotissements peuvent déjà accéder à la rue de Maurecourt.
- L'augmentation du trafic sur la rue du val de Glatigny qui, au croisement de la rue de maurecourt, pose déjà un problème de respect des Stop par les automobilistes venant de la rue de maurecourt. Plus de trafic sur la rue du val de glatigny augmentera donc le risque d'accident à ce croisement.

Bien cordialement

O. Brunet et S. Brunet-Bouriche

13

**pierre carpentier**

**De:** Duchatelet Louis  
**Envoyé:** samedi 1 juillet 2023 09:06  
**À:** urbanisme  
**Objet:** Modification du chemin rural des Boisseaux

Madame, Monsieur,

Le présent message vise à participer à la consultation publique sur le chemin des Boisseaux. L'objectif du projet actuel est de l'ouvrir à la circulation automobile afin de fluidifier le trafic dans Vincourt, qui serait aggravé par la construction du lotissement de la rue du Tacot des Halles, soit une dizaine de voitures.

La promenade le long du chemin des Miettes voisin, très appréciée des Jocassiens (et des enseignants de l'école des Vaux Labours), en serait inévitablement affectée : en effet, les deux chemins sont très proches, et se rejoignent. La modification impactera inévitablement la charmante faune locale, qui comprend des espèces protégées : hérissons, écureuils, orvets, etc. Elle incitera enfin les deux roues motorisés à y faire des rodéos sauvages (je souligne que la piétonisation du chemin des Miettes n'est pas toujours respectée, et que je croise régulièrement des véhicules à contresens dans la partie non-piétonne qui va du boulevard à l'école du village).

Le bénéfique objectif serait donc de faciliter la circulation des 7 à 12 voitures des habitants du nouveau lotissement : une balance bénéfice-risque particulièrement défavorable, et si la fluidité du trafic avait été si importante, peut-être eut-il été plus sage d'autoriser moins de nouvelles maisons dès le départ.

Ces dernières années ont vu les espaces non-bâties dans la commune Jouy-Le-Moutier se réduire à un rythme effréné, avec une concentration des habitations individuelles qui répond davantage à une frénésie immobilière qu'à une recherche d'un cadre de vie agréable. Je vois des vis-à-vis que je trouve choquants, ce que les nouveaux propriétaires reconnaissent à contrecœur.

Il est urgent de mettre un terme à la dégradation de la qualité de vie des Jocassiens.

La rue du Tacot des Halles doit rester en impasse, d'autant que les appels à lutter contre le changement climatique vont progressivement inciter les usagers à moins utiliser leurs voitures au profit de mobilités douces. Cela rendra la modification prévue du chemin des Boisseaux inutile.

En vous remerciant du temps que vous consacrerez à ce message, je vous exprime mes respectueuses salutations.

Louis DUCHATELET - Résident au 18 de la rue des gloriettes



12

**pierre carpentier**

---

**De:** Eliza <...>  
**Envoyé:** dimanche 2 juillet 2023 13:33  
**À:** urbanisme  
**Cc:** paransjeanluc@orange.fr  
**Objet:** Consultation publique Glatigny

Contre

contre la transformation du chemin rural des Boisseaux, à Glatigny, en  
voie de circulation routière.

Élisabeth Leroy  
50 rue de la prairie  
95280 Jouy le moutier  
Envoyé de mon iPhone

15

**pierre carpentier**

---

**De:** annie.muzard@wanadoo.fr  
**Envoyé:** mardi 4 juillet 2023 22:15  
**À:** urbanisme  
**Objet:** MODIFICATION DU CHEMIN RURAL DES BOISSEAUX

Mesdames, Messieurs,

Nous vous communiquons nos positions concernant la modification du chemin rural des Boisseaux.

**Nous sommes CONTRE LA TRANSFORMATION du chemin rural des Boisseaux en circulation automobile et en voici les raisons :**

- Sur le fond ce projet donnerait une fois de plus la part belle à l'automobile, et irait à l'encontre du désir partagé de contenir la circulation et de se tourner vers des moyens de déplacements plus apaisés.
- Une circulation dans le chemin des Boisseaux se déverserait dans le chemin des Vaux Labours, lequel est emprunté quotidiennement par les piétons, les cyclistes qui se dirigent vers les écoles, le travail, la promenade, le sport, et que nous tenons à conserver comme tel.
- Une sortie du lotissement vers l'arrière ne résoudrait en rien le flux de circulation général puisque les voitures allant vers le centre-ville de Jouy ou vers Maurecourt emprunteraient forcément la rue de Maurecourt en faisant un détour.

Nous soutenons la solution alternative qui est proposée et apparait à la fois plus économique, plus pratique et respectueuse de notre environnement : c'est-à-dire que ce lotissement soit en impasse avec un retour des véhicules direct sur la rue de Maurecourt.

Cette solution simple a été adoptée pour plusieurs lotissements à Jouy et donne entière satisfaction.

Annie et Daniel MUZARD 3 rue de l'Oise - Glatigny 95280 JOUY LE MOUTIER - 04 juillet 2023

16

**pierre carpentier**

---

**De:**  
**Envoyé:** mercredi 5 juillet 2023 13:21  
**À:** urbanisme  
**Objet:** Chemin des Boisseaux - Enquête publique

Bonjour

Je suis totalement contre ce projet de voie de circulation automobile, chemin des boisseaux.

C'en est assez des promoteurs avides de gains et de profits, qui font, sur le domaine public, main basse et définitive

sur des sites naturels.

Autre exemple, hélas, réalisé : la prise sur la dite Coulée Verte (route) pour le lotissement des Rougeux

Merci à la mairie de ne plus tolérer ce genre de pratique.

Construire et développer l'habitat au village est une bonne chose, mais pas au détriment des espaces naturels;

De plus, il est à noter avec regret, qu'aucune exigence n'est formulée envers ces promoteurs pour arborer les parties communes des lotissements et surtout

dédier quelques espaces pour les jeux d'enfants qui sont bien trop rares au village.

Avec mes salutations distinguées.

Dominique Darcy

12 rue des Blanchards Jouy la Fontaine

**pierre carpentier**

---

**De:** EXT - Alain CAPRON <... r>  
**Envoyé:** mercredi 5 juillet 2023 19:39  
**À:** urbanisme  
**Cc:**  
**Objet:** modification du chemin rural des Boisseaux Capron Alain et Télécommunications  
**Pièces jointes:** lettre\_consultation\_chemin\_boisseaux.rtf

Bonjour

Merci de trouver mes remarques concernant la modification du chemin des Boisseaux à Jouy le Moutier  
Veuillez me confirmer par retour de courrier mail la prise en compte de mes remarques et d'obtenir par écrit des réponses.

Vous remerciant par avance, je vous prie d'agréer, Monsieur, à l'expression de mes salutations distinguées.

Alain Capron



## **pierre carpentier**

---

**De:** Jacques DESHEULLES <jacques.desheulles@gmail.com>  
**Envoyé:** mercredi 5 juillet 2023 21:56  
**À:** urbanisme  
**Cc:** Jean-Luc PARANS  
**Objet:** Modification du chemin rural des Boisseaux

Bonjour

Objet : modification du tracé du chemin rural dit des Boisseaux

Il est regrettable de sacrifier à nouveau une bordure d'une voie de circulation douce.

Je ne conteste pas la création de ce nouveau lotissement.

Le seul point contestable me semble être la modification de la parcelle AE 86 pour la création d'un lot supplémentaire.

Une circulation des véhicules dans le lotissement semble possible sans avoir à créer une voirie sur le chemin des Boisseaux .

Dans votre dossier vous n'évoquez pas certains inconvénients liés à ce projet :

- partage de la circulation entre les promeneurs ( nombreux ) sur la ligne ( chemin des Vaux Labours ) avec la rue des Vignes et la nouvelle voirie  
( photo jointe )



- nouveaux véhicules arrivants au carrefour ( rue de Maurecourt- rue du val de Glatigny ) et la difficulté liée au manque de visibilité des « STOP » .

Quelques réflexions à mettre au dossier.

Bien jocasement votre.

Jacques Desheulles  
[jacques.desheulles@gmail.com](mailto:jacques.desheulles@gmail.com)

**pierre carpentier**

---

**De:** Jacques DESHEULLES  
**Envoyé:** mercredi 5 juillet 2023 21:56  
**À:** urbanisme  
**Cc:** Jean-Luc PARANS  
**Objet:** Modification du chemin rural des Boisseaux

Bonjour

Objet : modification du tracé du chemin rural dit des Boisseaux

Il est regrettable de sacrifier à nouveau une bordure d'une voie de circulation douce.

Je ne conteste pas la création de ce nouveau lotissement.

Le seul point contestable me semble être la modification de la parcelle AE 86 pour la création d'un lot supplémentaire.

Une circulation des véhicules dans le lotissement semble possible sans avoir à créer une voirie sur le chemin des Boisseaux .

Dans votre dossier vous n'évoquez pas certains inconvénients liés à ce projet :

- partage de la circulation entre les promeneurs ( nombreux ) sur la ligne ( chemin des Vaux Labours ) avec la rue des Vignes et la nouvelle voirie  
( photo jointe )



- nouveaux véhicules arrivants au carrefour ( rue de Maurecourt- rue du val de Glatigny ) et la difficulté liée au manque de visibilité des « STOP » .

Quelques réflexions à mettre au dossier.



Bien jocasement votre.

Jacques Desheulles  
[jacques.desheulles@gmail.com](mailto:jacques.desheulles@gmail.com)